



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MARSEILLE PRADO
SAID 2
183 AVENUE DU PRADO
13265 MARSEILLE CEDEX 08

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 05 424 952 425

Référence de l'avis : 24 13 A202718 24

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

23 RUE SAINT PIERRE

13005 MARSEILLE

Numéro FIP : 131 86 45 8238298789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 13009

MOTTEAU BENJAMIN
RESIDENCE CENTURY PARC
99 CHE DE L ARGILE
MARSEILLE 10EME
13010 MARSEILLE

Somme qui vous est remboursée

9 511,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1460 7003 457X XXXX XXX2 638

Identifiant de la banque : CCBPFRPPMAR

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP MARSEILLE PRADO

SAID 2

183 AVENUE DU PRADO

CS 50006

13265 MARSEILLE CEDEX 08

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

50 661

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : MOTTEAU

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
BNC professionnels déclarés.....	50309			
BNC pro. hors quotient imposables.....	50309			
BNC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				50309
Revenu brut global.....				50309
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				50309
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	352
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				8379
Impôt proportionnel.....				+ 45
Impôt total avant crédits d'impôt.....			8424	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé				
sur revenus de capitaux mobiliers.....	45		45	- 45
Crédit formation chef d'entreprise.....	922		922	- 922
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				7457
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				7457
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :				- 16968
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....				- 9511
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				9511
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				50661

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ 352

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....	Déclar. 1 24086
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4148
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 6819
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 9067
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 5031
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 25065

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 14,81%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.